



Bulletin d'information sur les pesticides

N°8 – Mai 2022

Actualités juridictionnelles



USA : Un procès et des avancées sur le chlorpyrifos

L'ONG *Center for Biological Diversity* (CBD) a [porté plainte](#) contre l'*U.S. Fish and Wildlife Service* (FWS) le 24 février 2022 en vue d'obtenir la protection des

espèces menacées et de leurs habitats face à l'usage de deux dangereux insecticides organophosphorés, le chlorpyrifos et le diazinon.

Dans le cadre d'un accord juridique, le FWS était censé émettre avant la fin de l'année 2017 un avis biologique pour identifier les moyens de préserver les espèces menacées du chlorpyrifos, du malathion et du diazinon, comme l'exige la loi sur les espèces menacées ([Endangered Species Act](#), ESA), mais le FWS n'a toujours pas publié son évaluation. C'est le retard déraisonnable pris par le FWS, décidé par l'administration Trump, selon une [enquête du New York Times](#), qui est à l'origine de la plainte.

L'Agence américaine de la protection de l'environnement (EPA) avait en effet achevé sa part du processus et publié en janvier 2017 une [évaluation biologique](#) qui montrait que presque toutes les espèces protégées au niveau fédéral étaient probablement endommagées par le chlorpyrifos et que plus des trois quarts de toutes les espèces menacées étaient susceptibles d'être endommagées par le diazinon.

Après l'annonce de l'EPA, les responsables de Dow AgroSciences ont demandé à l'administration Trump de suspendre les évaluations. En mai 2017, le FWS a annoncé que son projet d'avis biologique était presque terminé et serait prêt à être commenté par le public dans quelques mois. Mais les évaluations ont été suspendues après que les principaux responsables politiques ont été informés que l'analyse du FWS avait déterminé que le chlorpyrifos mettait en péril l'existence continue de 1.399 espèces protégées.

Sous la présidence Biden et en réponse à l'[ordre](#) du 29 avril 2021 de la cour d'appel du 9ème circuit, l'EPA a [décidé](#) en août 2021 que toutes les tolérances accordées à la présence du chlorpyrifos dans les denrées alimentaires seraient révoquées. Toutefois, les utilisations non agricoles et non alimentaires du chlorpyrifos ne sont pas frappées par cette interdiction. Le pesticide peut ainsi encore être utilisé dans une grande variété d'applications non alimentaires, tels que les fermes d'arbres de Noël, les pépinières, les pièges à appâts...

En réaction à cette décision, de nombreux cultivateurs et utilisateurs du pesticide ont déposé des objections, des demandes d'audience sur ces objections et des demandes de suspension, comme le permet le *Federal Food, Drug and Cosmetic Act*.

Le [25 février 2022](#), l'EPA a annoncé sa décision de rejeter toutes les objections, après les avoir considérées avec attention. Elle assure ainsi franchir une nouvelle étape dans le cadre de l'engagement pris par l'administration Biden-Harris de protéger la santé humaine, y compris celle des enfants et des travailleurs agricoles.

L'EPA a également écrit aux titulaires de l'enregistrement du chlorpyrifos pour les denrées alimentaires, en leur confirmant que toutes les tolérances à l'égard du produit expiraient le 28 février 2022. La distribution d'aliments sur lesquels le pesticide a été appliquée est donc désormais considérée comme illégale.

Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort pour nous permettre de continuer ce travail d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides ?

Justice Pesticides a besoin de vous.

Je donne à Justice Pesticides

[Retour au site de Justice Pesticides](#)